

ACCES PIETON



PAR BUS RTM

- Lignes 35 - 36 - 36B, arrêt "Terminal Maghreb"
(info : <https://www.rtm.fr/plans>).
L'arrêt de bus est situé à proximité du contrôle d'accès au port et à 150m des comptoirs d'enregistrement.

Vous devez être muni de vos documents de voyage pour y accéder (passeport en cours de validité pour l'ensemble des passagers y compris enfant ou bébé, billet de réservation)

IMPORTANT

Conditions relatives au transport de bagages pour les passagers piétons au port de Marseille :

2 bagages et 1 sac à dos (ou sac à main) sont autorisés par passager de plus de 10 ans.

Pour les passagers de moins de 10 ans, 1 sac à dos ou 1 sac d'un format adapté aux enfants est accepté.

Ceux-ci doivent être transportés en totale autonomie sans aller-retour sur le circuit d'embarquement.

Tout bagage additionnel sera refusé lors de l'embarquement.

Les bagages doivent obligatoirement être étiquetés mentionnant : Nom, Prénom, Navire, Date de départ, N° de réservation, numérotation (exemple : 1/3 – 2/3-3/3)

Le service de portage de bagages n'étant désormais plus proposé pour les traversées des navires CTN, l'embarquement sera refusé aux passagers ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus.